

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GAIN DE CAUSE POUR UNE ASSOCIATION DE DEFENSE

L'Association de défense de la Vallée du Lude présentait, fin 1971, une requête au Tribunal administratif de Caen tendant à annuler l'arrêté préfectoral du 30 juin 1971, confirmé le 24 septembre et qui portait approbation du plan directeur complémentaire d'urbanisme de Carolles. Ce plan plaçait en zone constructible une partie de la vallée du Lude couverte par ailleurs (plan directeur d'urbanisme de la baie du Mont-Saint-Michel) par une servitude de protection de paysage avec interdiction de construire.

Cette affaire fut particulièrement complexe puisqu'il y eut 3 projets successifs : deux municipaux (la municipalité ayant changé en 1971) et un proposé par la Direction départementale de l'Équipement. Cet imbroglio avait facilité un certain nombre d'illégalités de procédure.

Le Tribunal administratif de Caen a annulé, le 3 juillet 1973, l'arrêté préfectoral. Il n'est pas sans intérêt de relever parmi les considérants qui motivèrent cette annulation celui qui indique « qu'aux termes de l'article 43 du Code de l'Administration Communale : sont annulables les délibérations auxquelles auraient pris part des membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet ; qu'il est établi par l'instruction que le maire et deux conseillers municipaux ont siégé lors de la délibération du 14 mai 1971 ayant pour objet l'extension du périmètre d'agglomération dans laquelle ils sont propriétaires de parcelles de terrain ; qu'ainsi ladite délibération a été prise dans des conditions irrégulières... ».

Le résultat de cette action confirme, en tout cas, l'importance du rôle que peuvent avoir les associations de défense de la nature lorsqu'elles constituent des dossiers solides et font preuve de ténacité.

L. L.

NOTES

TORTUE LUTH EN MER D'IROISE

Le 14 août 1973, vers 10 heures, un patron pêcheur du Conquet, M. Alexis VAILLANT, à bord de son bateau, le « Sant-Joseph », en relevant ses casiers à proximité des Pierres Noires, a tiré de l'eau une tortue de mer d'une espèce rare. La bête était morte, noyée, étant prise dans les filins des casiers et n'ayant pu remonter en surface pour renouveler sa provision d'air.

Selon les indications relevées dans l'ouvrage de A. E. BREHM (Reptiles et Batraciens), il s'agit d'une *Dermatochelis coriacea* dénommée le Luth, appelée également le *Sphargis* pour ses cris perçants.

Cette espèce n'est pas recouverte d'écailles comme les autres tortues, mais d'une peau épaisse et coriace, brun sombre, parfois tachetée de brun clair ou de jaunâtre. La tête, énorme, est également brune. Le Luth est une des tortues pouvant arriver à la plus grande taille, dépassant souvent deux mètres de longueur et pouvant peser jusqu'à 600 kg. C'est une espèce de haute mer fréquentant surtout l'océan Atlantique et que l'on capture rarement. Elle pond ses œufs dans les sables des plages du Brésil. La carapace est en forme de cœur et présente sept carènes longitudinales un peu dentelées en scie, surtout chez les adultes, et une queue en pointe.

L'animal qui fait l'objet de cet exposé a 1,30 m de longueur et 80 cm de largeur. Il pesait 185 kg. Le dessus est brun sombre, le dessous également mais avec de larges et irrégulières taches blanches.

BURDIN

MIGRATION D'UNE CHAUVÉ-SOURIS

Au début du mois de mai 1972, j'ai découvert dans une des falaises de la côte de Roguédas en Arradon les restes d'une chauve-souris baguée.

Cette bague portait la mention : « DRESDEN-DDR » suivie d'un numéro. Elle fut immédiatement expédiée au C.R.M.M.O. du Muséum d'Histoire Naturelle. Ce n'est qu'au début de cette année que j'ai reçu les renseignements concernant l'animal bagué.

Il s'agit donc d'une chauve-souris de l'espèce *Pipistrellus nathusii*, dite Pipistrelle de Neubrandenburg, individu mâle bagué le 9-8-1971.

Le baguage a été réalisé au Lac Müritz près de Neubrandenburg (R.D.A.), cela représente un trajet en ligne droite de 1270 km dans l'W.S.W. Ce qui est important et qui m'a été signalé par les spécialistes de l'« Institut für Landesforschung und Naturschutz Halle (Saale) », est que cette distance représente à leur connaissance, la plus importante jamais enregistrée pour une telle espèce.

Voilà qui, une fois de plus, confirme l'importance du Golfe du Morbihan comme zone de migration des espèces volantes.

D. GUILLAS

BIBLIOGRAPHIE

LIVRE BLANC DE LA BAIE D'AUDIERNE

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme — Département du Finistère.

Première étape du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme des communes de Plogoff, Primelin, Esquibien, Audierne, Pont-Croix, Plouhinec, Plozévet, Pouldreuzic et Plovan, ce Livre Blanc est à la fois rétrospectif et prospectif. Sont analysés (un peu sommairement) les caractéristiques démographiques, les activités économiques, le tourisme et les équipements d'infrastructure et de superstructure. La baisse des effectifs de population s'accompagne de la stagnation ou même du déclin de certaines activités (pêche, agriculture) et, parallèlement d'une urbanisation accélérée (résidences secondaires). À partir de ces données, sont présentées les orientations possibles à moyen et à long termes (évolution démographique, problème des emplois, fréquentation touristique...). Par ailleurs, le Livre Blanc se révèle encourageant car il correspond à une prise de conscience sincère de la dégradation de certains sites. Les auteurs de cet ouvrage refusent toute urbanisation linéaire le long du littoral, rejettent les routes côtières, souhaitent que de vastes espaces naturels soient conservés intacts. Il reste à espérer que les réalisations (P.O.S.) soient à la mesure de ces intentions. Qu'il nous soit permis d'insister sur la protection de la zone côtière de Plogoff, sur les dunes de l'Anse du Cabestan, sur les falaises d'Esquibien et de Primelin et, surtout, sur l'étang de Kergalan en Plovan qui correspond au secteur septentrional des paluds et lochïou du sud de la Baie.

J.-C. B.

L'ENVIRONNEMENT DEMYSTIFIÉ. Bibliographie par C. GARNIER-EXPERT, Ed. Mercure de France, 1973.

Christian GARNIER-EXPERT est un des piliers de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et le fondateur du groupe de réflexion « L'Homme et son environnement C.I.S. » dont l'existence est bien antérieure à l'actuelle popularité du terme « Environnement ». Il lui appartenait donc de le démystifier, ce qu'il fait avec logique et compétence. Successivement il nous montre l'histoire d'une découverte : celle de la nature et de sa protection, puis il fait le bilan des études et action dans la défense d'un environnement sain pour terminer sur une note politique, l'environnement détonateur social. On sera tenté de comparer ce livre de réflexion à celui de Philippe SAINT-MARC : « Socialisation de la Nature ». Ce sont deux livres de prise de conscience qui approfondissent le problème. Mais l'ouvrage de Christian GARNIER m'a paru plus concret, plus attentif aux réactions de la population.

A. L.